

## CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

**Semestre 8****UE 8.3 Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels****Présentation**

- > Présentation du guide Calgary-Cambridge de l'entrevue médicale Kurtz et al. : établir le 1er contact, expliquer et planifier, terminer l'entrevue et planifier les prochaines étapes
- > Conditions générales de partage et d'échange d'informations, la charte éthique de l'orthophonie, textes de lois et jurisprudence
- > Évolutions législatives fixant le cadre et la limite de la pratique du télésoin en orthophonie
- > Communiquer en situation de crise, Intervenir, investir une méthode de pacification

**1 crédits ECTS**

Volume horaire

Travaux Dirigés : 20h

Cours Magistral : 6h

**Objectifs**

En lien avec la mission de l'orthophoniste et celle des différents acteurs intervenant auprès de patients, acquérir les méthodes de communication permettant :

- > D'identifier les éléments permettant de communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- > D'établir une communication axée sur le patient
- > D'identifier les besoins spécifiques de relation et de communication en situation de détresse, de fin de vie, de deuil, de déni, de refus de soin, de conflit et d'agressivité
- > D'annonce du diagnostic
- > De définir les conditions et les modalités de la communication propice à l'intervention orthophonique en tenant compte du niveau de compréhension de l'interlocuteur, par le biais de la prise de décision partagées et d'interactions fondées sur l'éthique et l'empathie
- > D'apprendre à reconnaître ses émotions pour les utiliser avec une distance professionnelle
- > De discerner quelle information doit être délivrée au patient, à son entourage, aux collègues et aux autres professionnels
- > D'utiliser les technologies de l'information
- > D'instaurer et maintenir une communication verbale ou non verbale en tenant compte de leurs déficiences dans la relation
- > De rechercher le consentement du patient
- > D'orienter vers d'autres professionnels afin de veiller à la continuité des soins
- > De transmettre l'information pertinente aux différents acteurs par des moyens adaptés dans le respect de la continuité des soins et avec une terminologie adaptée
- > De mener une démarche d'éducation thérapeutique et éventuellement interprofessionnelle

**Pré-requis nécessaires**

Aucun